

Séance du 14 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	29

Date de la convocation : 08.10.2024

Date d'affichage : 08.10.2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDOM, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDEI, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, KOMBO-TSIMBA, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Mise à jour de l'effectif – Création d'un poste contractuel

Rapporteur : M. Bisson

N° 2024-62

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux contractuels,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou non,

CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir le poste de directeur des Sports-Santé et Vie Associative sur le grade d'attaché territorial,

Après l'avis de la commission générale en date du 30 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité de 28 voix pour et une abstention (Monsieur LAUBERTHE),

DECIDE,

Article 1^{er} : De créer le poste suivant et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié présenté en annexe :

Filière administrative :

- 1 poste d'attaché territorial, catégorie A à temps complet,

Article 2 : Dit que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Par dérogation, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement des articles du code général de la fonction publique suivants :

- L.332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L.332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique ;

L'appréciation portée sur chaque candidature reçue est fondée sur les compétences, les aptitudes, les qualifications et l'expérience professionnelles, le potentiel du candidat et sa capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir et à s'adapter au contexte dans lequel il s'inscrit.

Le niveau de rémunération de ces emplois permanents est fixé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement.

Article 3 : Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

Le Tribunal Administratif de Melun peut être également saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 14 octobre 2024


Le secrétaire de séance
Nadine HULIN


Le Maire,
Michel BISSON

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 14,10,2024 BIS

GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont TNC *
Directeur général des services (DGS)	A	1	1	
Directeur général adjoint des services (DGAS)	A	3	3	
Sous Total		4	4	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché hors classe	A	1	1	
Attaché principal	A	5	5	
Attaché	A	10	4	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	2	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2	
Rédacteur	B	9	5	
Adjoint adm pal de 1ère classe	C	15	14	
Adjoint adm pal de 2ème classe	C	17	14	
Adjoint administratif	C	14	12	
Sous Total		77	59	
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur hors classe	A	1	0	
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	2	0	
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4	
Technicien Principal 2de classe	B	3	2	
Technicien	B	5	2	
Agent de maîtrise principal	C	3	2	
Agent de maîtrise	C	5	2	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	17	17	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	24	8	2
Adjoint technique	C	59	50	10
Sous Total		125	89	12
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Assistant soci-éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	3	3	
Educateur de jeunes enfants	A	5	3	1
Puéricultrice Hors classe	A	1	0	
Infirmier en soins généraux de de classe hors classe	A	1	0	
Infirmier en soins généraux de de classe supérieur	A	1	1	
Infirmier en soins généraux de de classe normale	A	2	2	1
Auxiliaire puériculture de classe supérieure	B	1	1	1
Auxiliaire puériculture de classe normale	B	7	5	2
Agent social principal 2ème classe	C	1	1	
Agent social	C	1	1	
Agent spécialisé principale des écoles mat 1ère classe	C	9	9	
Agent spécialisé principale des écoles mat 2ème classe	C	9	5	
Sous Total		42	32	5
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal 1er Classe	B	3	3	
Animateur Principal 2ème Classe	B	2	2	
Animateur territorial	B	6	4	
Adjoint d'animation pal 1ère classe	C	6	5	
Adjoint d'animation pal 2ème classe	C	19	16	
Adjoint d'animation	C	31	21	1
Sous Total		67	51	1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	B	1	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	1	0	
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	1	
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	0	
Assistant d'enseignement artistique	B	5	2	4
Sous Total		10	5	4
FILIERE SPORTIVE				
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	2	2	
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	1	0	
Educateur APS	B	2	0	
Sous Total		5	2	0
POLICE MUNICIPALE				
Brigadier Chef Principal	C	3	1	
Gardien et brigadier	C	5	2	
Sous Total		8	3	
Sous Total Global		338	245	22